

ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES

17 AVENUE JEAN JAURES 21000 DIJON
EC-MAT-JEAN-JAURES-2-DIJON-21@AC-DIJON.FR
03.80.43.21.03

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Vous venez d'inscrire votre enfant à l'école. Voici quelques informations concernant sa prochaine rentrée scolaire.

Attention

Ces informations sont données à titre informatif et sont soumises à modification en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

La rentrée scolaire aura lieu à partir du **JEUDI 1er SEPTEMBRE** pour les **Grands** et les **Moyens**.

Pour les **Petits**, la rentrée sera échelonnée sur les premiers jours de septembre pour permettre un meilleur accueil (les dates vous seront communiquées dès que possible).

HORAIRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50
13h40-16h05	13h40-16h05	⌘	13h40-16h05	13h40-16h05

Les dix minutes du temps d'accueil (**8h40-8h50** et **13h40-13h50**) sont un temps privilégié d'écoute et d'attention porté à chaque enfant. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école. Dans le cadre des mesures de sécurité, nous fermons les portes de l'école à **8h50** et **13h50**.

VACANCES SCOLAIRES

Automne: du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022

Fin d'année: du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023

Hiver: Du samedi 4 février au lundi 20 février 2023

Printemps: du samedi 8 avril au lundi 24 avril 2023

Pont de l'Ascension : du mercredi 17 mai 2023 après les cours au lundi 22 mai 2023

Été: début des vacances d'été le samedi 8 juillet 2023

GARDERIE, CANTINE, TAP

→ **Restauration scolaire** : les enfants inscrits sont accueillis de 11h50 à 13h40. Les menus sont affichés dans l'enceinte de l'école et consultables sur www.dijon.fr

Les commandes ou décommandes de repas se font au moins 3 jours à l'avancesur <https://eservices.dijon.fr> ou par téléphone en appelant le **0 800 210 519** (entre 8h et 13h).

→ **Seuls les Temps d'activités périscolaires (TAP)** permettent d'accueillir gratuitement les enfants après la classe de **16h05 à 16h50**.

→ **Accueil périscolaire (garderie):** les enfants inscrits peuvent être accueillis de **7h à 8h40** et/ou de **16h50 à 19h**.

→ **Mercredi** : l'école se termine à **11h50**. Si besoin, un temps de garderie est proposé dans l'école jusqu'à **12h30**. Les enfants inscrits au centre de loisirs (extra-scolaire) y seront accompagnés par les animateurs.

Pour s'inscrire à la restauration scolaire, au TAP ou à l'accueil périscolaire(garderie), vous devez compléter votre dossier famille sur le site <https://eservices.dijon.fr>

En cas de difficultés, vous pouvez vous adresser au Centre de TraitementUnique de la facturation (CTU) : **03 80 74 51 51**

INFORMATIONS – COMMUNICATION



→ **Le site internet de l'école** contient les informations importantes au sujet de l'école ou de la classe de votre enfant.

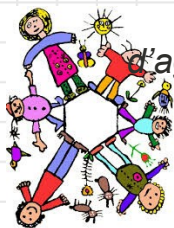
→ **Une réunion d'information** sera organisée à votre intention après la rentrée. Vous aurez l'occasion d'en savoir plus sur le fonctionnement de l'école et sur la vie de votre enfant en classe.

SCOLARISATION DES ÉLÈVES - MODALITÉS D'ACCUEIL

→ Pour venir à l'école les enfants doivent être **prêts pour la vie en collectivité**, c'est-à-dire être préparés à la séparation avec leurs parents et préparés à la propreté, y compris pendant la sieste.

Entrer à l'école, c'est entrer dans une collectivité qui a un programme d'enseignement, mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie.

L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.



Bulletin officiel N°2 du 26 mars 2015

→ **L'école maternelle est une vraie école**, sa fréquentation régulière est **obligatoire** et **indispensable** pour que votre enfant s'adapte et progresse. Un aménagement du temps de présence à l'école les après-midis (uniquement en petite section) est possible, sur autorisation du directeur de l'école et de l'Inspectrice de la circonscription.

→ Toutes les **absences** doivent être signalées à la directrice par écrit par mail.

→ Les **enfants malades** ne peuvent pas être acceptés à l'école. Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments sur le temps scolaire (sauf protocole particulier).

LE JOUR DE RENTREE

- Accompagnez votre enfant, c'est important. Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.
- Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école
- Laissez-le apporter son « doudou ». Il représente un lien avec la maison.
- Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.
- Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...
- N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants

A APPORTER A LA RENTREE

- Une attestation d'assurance responsabilité civile et garantie individuelle pour votre enfant.
- Une boîte de mouchoirs en papier.
- Un sac contenant un change complet (ce sac pourra rester au portemanteau)

A tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire dans notre école.



L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

